Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261106-DAJ-DEC-26-332-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 162-2026

Portant validation du devis de l'entreprise VIAM pour le curage des réseaux d'eaux pluviales Bernay (27)

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis N° 46 du 15/06/2026 de l'entreprise VIAM pour le curage des réseaux d'eaux pluviales d'un montant HT de 7598,00 €.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis DC2026-000927 du 17/09/2026 de l'entreprise VIAM pour le curage des réseaux d'eaux pluviales d'un montant HT de 7598,00 €.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 24/09/2026,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

MAIRIE DE BERNAY 27300

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.